Image not found or type unknown

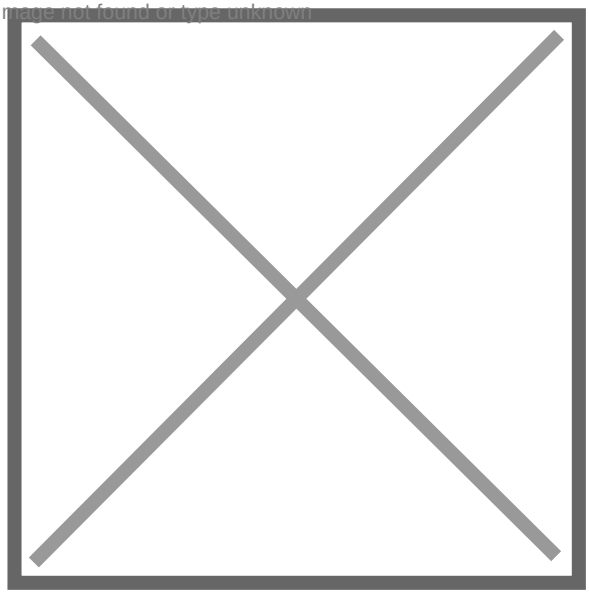

Numéro de série téléphone portable

Par **will1902**, le **03/07/2009** à **20:59**

Bonsoir à tous !

Je poste ici car personne dans mon entourage n'a pu répondre précisément à cette question.

En effet, je suis vendeur dans une enseigne commercialisant des produits informatique (portables, TV, téléphones portables....)

Il y a eu beaucoup de vol (on ne sait pas qui) ces derniers temps, et la direction veut renforcer le contrôle sur ses employés.

Ce matin, mon chef m'a demandé de marquer sur un papier tous les appareils personnels que je possède, avec leurs numéros de série...etc...

A-t-il le droit ?
Je ne souhaite pas communiquer mon numéro d'IMEI ou de série de mon Iphone, lequel est bien sur en vente dans le magasin...

Ais-je le droit de refuser ?
On peut faire tout et n'importe quoi avec ce genre d'information, alors je m'inquiète un peu.....
En effet, toutes ces informations vont même être envoyés au siège à Paris.

Mon responsable m'a dit que si je refusait, je ne pourrais plus amener mon portable au travail, même dans mon casier.....

Please, help !

Par **will1902**, le **05/07/2009** à **13:17**

aucun avis ?

Par **Patricia**, le **05/07/2009** à **15:01**

Bonjour,

Je l'avais lu votre message.
Comme je suis honnête, je préférais m'abstenir...
Maintenant que vous réclamez un avis, je vous donne donc le mien... Qui ne va peut-être pas vous satisfaire...

Pourquoi vous inquiétez et ne pas vouloir lui communiquer votre numéro IMEI de portable ?
Rien d'inquiétant Si celui ci a été déclaré à votre nom.
Comme vous le dites, et ce qui paraît bizarre est que ce portable soit à la fois en votre possession et en vente en magasin ?
C'est ou l'un ou l'autre mais pas les deux...

Ce magasin ayant subi plusieurs vols, il est tout de même normal et logique que votre gérant prenne certaines mesures.
Vous interdire de venir avec votre portable, il est encore gentil. Avec d'autres, ce serait la porte...

Votre message fait ressentir que vous n'avez pas la conscience tranquille...
Désolée mais il "sent" la magouille...

P.S. : Je ne vous critique pas et ne vous juge pas non plus. C'est ma façon de ressentir votre problème.
Ou alors, vous vous êtes mal expliqué.

Par **Visiteur**, le **05/07/2009** à **18:38**

bonsoir,

je ne vais pas laisser patricia toute seule...

à la lecture de votre post j'ai ressenti ce que patricia a écrit.. c'est pourquoi je m'étais abstenue de répondre.....

pour ma part, je ne vois pas mal à communiquer ces info .... et vous devriez être content que votre patron se préoccupe des vols dans son magasin...

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés

maintenant rien ne vous oblige à mener votre portable au travail.

Par **Patricia**, le **05/07/2009** à **19:37**

Re,

Encore un détail :
Rien n'oblige les dirigeants ou chefs de service d'accepter que les employés arrivent avec leurs portables perso.....

C'est selon leur tolérance et bon vouloir.
Boutique téléphonie comme autres boutiques ou bureaux et ailleurs.

Demain un nouveau chef arrive et interdit le portable sur le lieu de travail, vous n'aurez rien à dire.
Et de même pour tout le monde. Moi y compris...

Par **will1902**, le **06/07/2009** à **00:54**

Merci pour toutes vos réponses en tout cas !

Je ne pensais pas que ce post serai pris de cette façon là.....
Bref je me suis mal exprimé, et je n'ai pas envie de passer pour une personne malhonnête.
Donc, pour rassurer tout le monde, j'ai la conscience tranquille !

Travaillant dans l'informatique, je me sais que l'on peut faire beaucoup de choses avec ce type de renseignement, voilà pourquoi je ne souhaitais pas divulguer ce type de renseignements, non pas parce que je n'ai pas la conscience tranquille.

C'est comme si on vous demander de donner votre clef de licence windows. Quelqu'un pourrait vous backlister auprès de microsoft en la mettant sur les réseaux de partage, et bonjour la galère...

C'est pourquoi je m'inquiétais un peu.

Je ne vais donc plus amener mon téléphone sur mon lieu de travail, tant pis !

En tout cas merci encore de m'avoir éclairé sur cette question. Je ne savais pas si mon employeur avait le droit de me demander ça.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés